



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 10 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 13 juin 2024

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
25 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 25/2021-2026 relatif au rapport de gestion et des comptes pour l'année 2023 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 13 juin 2024.

Au nom du Conseil général

Le Président
Yvan Burnier



La Secrétaire
Valérie Teissl